

COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 8 janvier 2026

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 12

Le Huit Janvier Deux Mille Vingt et Six à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – GRANDET – GUTIERREZ-VIGREUX – HAMADOU –
HENNEQUIN – ISSAD – JANVOIS – QUELIN – SIMON
Messieurs BARDET – BERTRAND – RETY

Étaient excusés :

Mesdames BONNOT – MARTELLI – MOSSON – TONOT
Monsieur TALMET

N° 2026-003

Objet : Approbation du dispositif BAFA

Il s'agit d'aider 6 jeunes Longviciens, ayant entre 16 et 25 ans, à financer leur BAFA, en prenant en charge 70 % du coût de la formation des deux sessions théoriques. Une sélection entre les jeunes candidats sera effectuée après des entretiens de motivation.

Pour leur premier stage théorique, ces jeunes participeront à une session de formation proposée par l'AROEVEN du 15 au 22 février 2026, organisée. Ce partenariat avec l'AROEVEN (prêt de salle gratuit) permet l'accès à un tarif préférentiel pour les jeunes Longviciens.

Dans un second temps, les jeunes effectueront leur stage pratique de 14 jours au sein d'un des centres de loisirs de la commune.

Enfin, les jeunes devront effectuer la dernière partie du BAFA (stage d'approfondissement) avec l'organisme de formation de leur choix, avant le 31 décembre 2026. Le C.C.A.S financera à nouveau 70% du coût de cette formation.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,
Pour la Présidente et par délégation,

Le Vice-Président du CCAS,
Jean-Marc RETY,

